



Mairie de **MILIZAC**  
**Ti-Kêr MILIZAG**

**RAPPORT ANNUEL**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE**

**DES SERVICES PUBLICS**

**DE L'EAU**

**ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**ANNEE 2008**

Conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport a pour objectif de présenter les services de l'eau potable et de l'assainissement aux habitants de la Commune de MILIZAC.

# SOMMAIRE

## L'EAU

### 1 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC

▪ Organisation administrative du service	5
▪ Estimation de la population desservie	5
▪ Conditions d'exploitation du service	5
▪ Prestations assurées dans le cadre du service	5
▪ Conventions de vente ou d'achat d'eau	5
▪ Ressources en eau	5
▪ Nombre d'abonnements	6
▪ Longueur du réseau	7

### 2 – TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

▪ Fixation des tarifs en vigueur	8
▪ Frais d'accès au service	8
▪ Prix du service de l'eau potable	8
▪ Prix de l'eau (hors redevance de pollution domestique)	8
▪ Prix de l'eau (y-compris redevance pollution domestique)	9
▪ Recettes d'exploitation	9
▪ Dépenses particulières de la collectivité	9

### 3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

▪ Qualité de l'eau	10
▪ Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	10
▪ Performance du réseau	11
▪ Renouvellement des réseaux	12

### 4 – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

▪ Travaux engagés au cours de l'exercice	13
▪ Travaux envisagés et programmés pour les exercices ultérieurs	13
▪ Branchements en plomb	13
▪ Etat de la dette	13
▪ Amortissements réalisés	14

# **L'ASSAINISSEMENT**

## **1 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC**

▪ Distinction entre assainissement individuel et assainissement collectif	15
▪ Assainissement individuel	15
▪ Le service public d'assainissement collectif	15
▪ Estimation de la population desservie	15
▪ Prestations assurées dans le cadre du service	15
▪ Nombre d'abonnements	15

## **2 – TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC**

▪ Fixation des tarifs en vigueur	16
▪ Frais d'accès au service	16
▪ Prix du service public de l'assainissement collectif (hors redevance MR)	16
▪ Prix du service public de l'assainissement collectif (y-compris redevance MR)	17
▪ Recettes d'exploitation	17
▪ Dépenses particulières de la collectivité	17

## **3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA STATION D'EPURATION**

▪ Fonctionnement de la station	18
▪ Descriptif du réseau	18
▪ Résultats en sortie de station	18
▪ Boues produites	19
▪ Eau épurée	19
▪ Evolutions à envisager	19

## **4 – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE**

▪ Travaux engagés au cours de l'exercice	20
▪ Travaux envisagés et programmés pour les exercices ultérieurs	20
▪ Etat de la dette	20
▪ Amortissements réalisés	21

# **ANNEXES**

<b>ANNEXE A</b>	RAPPORT DE LA DDASS SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2008
<b>ANNEXE B</b>	TARIFICATION 2008 – DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
<b>ANNEXE C</b>	TARIFICATION 2009 – DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
<b>ANNEXE D</b>	BUDGET DE L'EAU 2008 – BALANCE GENERALE
<b>ANNEXE E</b>	BUDGET DE L'EAU 2008 – RESULTAT DE L'EXERCICE
<b>ANNEXE F</b>	BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2008 – BALANCE GENERALE
<b>ANNEXE G</b>	BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2008 – RESULTAT DE L'EXERCICE
<b>ANNEXE H</b>	FACTURE TYPE D'UN USAGER (120 m <sup>3</sup> )

# LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ANNEE 2008

## 1 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC

### ▪ Organisation administrative du service

La Commune de Milizac exerce la compétence « eau potable ».  
La Commune adhère également au service Syndicat Mixte du Bas Léon.

### ▪ Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable de Milizac dessert 1 212 foyers.

### ▪ Conditions d'exploitation du service

La gestion de distribution de l'eau est effectuée en régie directe par les services municipaux.

### ▪ Prestations assurées dans le cadre du service

La gestion du service par la Commune comprend : l'application du règlement du service, le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, ainsi que la relève des compteurs.

### ▪ Conventions de vente ou d'achat d'eau

Du fait de sa production limitée, la commune de MILIZAC doit importer de l'eau. Ce complément de ressources est effectué par l'intermédiaire du Syndicat du Bas Léon :

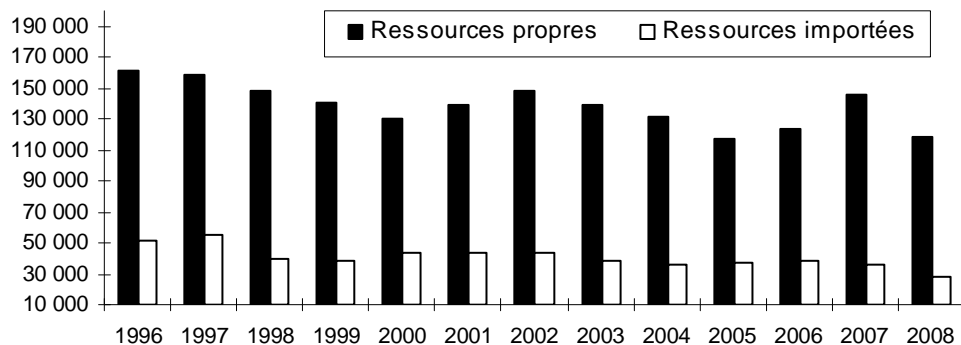
- unité de production et de transport de Banniguel / eau brute de l'Aber Wrac'h (Kernilis)
- exploitation : Lyonnaise des Eaux.

### ▪ Ressources en eau

	2007	2008	Variations
Captage de Pont Cleau (13 m <sup>3</sup> /h)	67.629 m <sup>3</sup>	63.328 m <sup>3</sup>	- 6.8 %
Forage de Pont Cleau (13 m <sup>3</sup> /h)	78.442 m <sup>3</sup>	54.934 m <sup>3</sup>	- 42.8 %
Total produit à la station de Pont Cleau	146.071 m <sup>3</sup>	118.262 m <sup>3</sup>	- 23.5 %
Importé de Kernilis	36.376 m <sup>3</sup>	27.656 m <sup>3</sup>	- 31.5 %
Total mis en distribution	168.517 m <sup>3</sup>	150.701 m <sup>3</sup>	- 11.8 %
Volume vendu aux abonnés	152.730 m <sup>3</sup>	144.019 m <sup>3</sup>	- 6 %

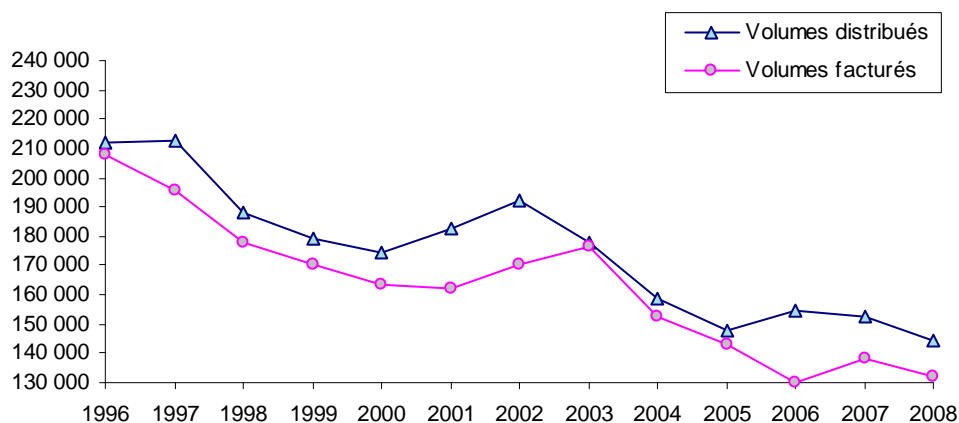
**Nota** : Afin de préserver et de garantir la ressource locale, des mesures de protection des 2 sites de Pont Cléau et Veneguen sont à l'étude.

### Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (en m<sup>3</sup>)



### Evolution des volumes vendus aux abonnés

#### Volumes distribués / volumes facturés



#### % de perte entre la distribution et la facturation

1996	-1,96 %
1997	-8,05 %
1998	-5,60 %
1999	-5,01 %
2000	-6,45 %
2001	non
2002	représentatifs
2003	
2004	-3,80 %
2005	-3,35 %
2006	-15,77 %
2007	-9,44 %
2008	-8,55 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 108 m<sup>3</sup> par an.

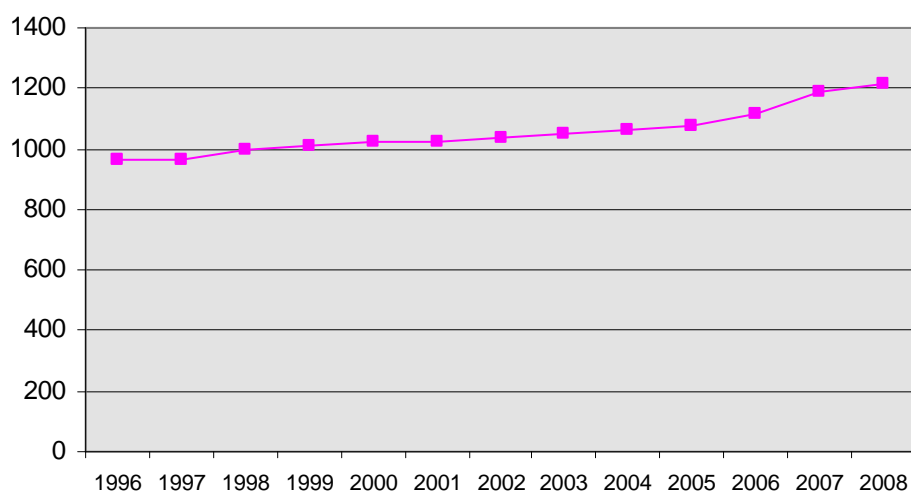
#### ■ **Nombre d'abonnements**

	2007	2008
Nombre d'habitants (recensements 1999 et 2008)	2 884	2 994
Nombre d'abonnés	1 187	1 212 *
Nombre de branchements domestiques (-200 m <sup>3</sup> )	1 089	1 118
Nombre de branchements non domestiques (commerciaux, industriels et agricoles (+ 200 m <sup>3</sup> ))	98	94

\* Certains abonnés disposent de plusieurs branchements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique, en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

### Evolution du nombre total d'abonnements



#### ▪ **Longueur du réseau**

Longueur du réseau : 42 km.

Le réseau est constitué de tuyaux en fonte et en PVC.

Ancienneté du réseau : les premiers tronçons du réseau de distribution d'eau de Milizac datent de la fin des années 1960 (29 abonnés en 1967).

▪ **Fixation des tarifs en vigueur**

Les tarifs pour l'année 2008 ont été fixés par décision du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2007 (voir annexe B).

Les tarifs pour l'année 2009 ont été fixés par décision du Conseil Municipal en date du 06 octobre 2008 (voir annexe C).

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concerné, à savoir l'Agence de l'eau, qui fixe le taux de la redevance concernant la lutte contre la pollution. Cette taxe permet de subventionner des travaux de développement, de construction et d'amélioration des réseaux et des stations d'épuration.

**Ce service n'est pas assujetti à la TVA.**

▪ **Frais d'accès au service**

En 2008, la taxe de raccordement au réseau (accès au service, fourniture et pose du compteur) est de 226,38 €. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le montant reste inchangé.

▪ **Prix du service de l'eau potable**

Le prix du service comprend :

- une partie fixe appelée abonnement est indépendante de la consommation d'eau et varie en fonction du Ø intérieur de la canalisation. L'abonnement sert à couvrir les charges inhérentes au service de l'eau.
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Le barème est dégressif par tranche de volume consommé.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement, au mois d'octobre.

Les consommations sont payables par moitié en deux échéances distinctes : soit au 31/01 et au 30/06 de l'année suivante, au vu du relevé.

- La redevance de pollution domestique

A ces deux composantes s'ajoute une redevance de pollution domestique dont le montant est fixé annuellement par l'Agence de l'eau. Cette taxe permet de subventionner des travaux de développement, de construction et d'amélioration des réseaux et des stations d'épuration.

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation</b>
Redevance de pollution domestique	0,28	0,29	+3,57 %

▪ **Prix de l'eau (hors redevance de pollution domestique)**

- Evolution du tarif de l'eau

<b>Part fixe : abonnement annuel</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation</b>
Diamètre du branchement < 25 mm	57.83 €	57.83 €	5783 €	-
Diamètre du branchement ≥25 mm et ≤30 mm	173.50 €	173.50 €	173.50 €	-
Diamètre du branchement ≥30 mm	231.23 €	231.23 €	231.23 €	-



<b>Part proportionnelle : consommation</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation</b>
- de 0 à 200 m <sup>3</sup>	0.917 €	0.917 €	0.937 €	+ 2,2 %
- de 201 à 650 m <sup>3</sup>	0.553 €			
- au delà de 650 m <sup>3</sup>	0.505 €			
- de 201 à 800 m <sup>3</sup>		0.608 €	0.621 €	+ 2,2 %
- au delà de 800 m <sup>3</sup>		0.555 €	0.567 €	+ 2,2 %

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup> (voir facture détaillée en annexe)

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation</b>
Collectivité	167.87 €	170.27 €	
TVA (*)	-	-	
<b>Total (TTC)</b>	<b>167.87 €</b>	<b>170.27 €</b>	<b>+ 1,4 %</b>

(\*) Ce service n'est pas assujéti à la TVA

▪ **Prix de l'eau (y-compris redevance de pollution domestique)**

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation</b>
Collectivité	167.87 €	170.27 €	
Redevance de pollution domestique	33.60 €	34.80 €	
TVA (*)	-	-	
<b>Total (TTC)</b>	<b>201.47 €</b>	<b>205.07 €</b>	<b>+ 1,8 %</b>

<b>Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager</b>	<b>1.68 € en 2008</b>
<b>consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau potable</b>	<b>1.71 € en 2009</b>
<b>soit une variation de + 1,78 %</b>	

▪ **Recettes d'exploitation**

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Variation</b>
Vente d'eau domestique	268 874 €	309 650 €	+ 15,2%
Recettes de raccordement	4 193 €	4 523 €	+ 7,9
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>273 067 €</b>	<b>314 173 €</b>	<b>+ 15 %</b>

▪ **Dépenses particulières de la collectivité**

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Variation</b>
Achat d'eau (Lyonnaise des eaux)	15 380 €	13 613 €	- 11,5 %
Participation au Syndicat du Bas Léon	24 592 €	22 368 €	- 9 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b> <i>des volumes importés</i>	<b>39 972 €</b>	<b>35 981 €</b>	<b>- 10 %</b>

### 3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

#### ▪ Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS.

Parallèlement, le délégataire vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'auto-contrôle.

Contrôles réglementaires	Prélèvements réalisés	Prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	13	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	13	0	100 %	-

#### ▪ Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

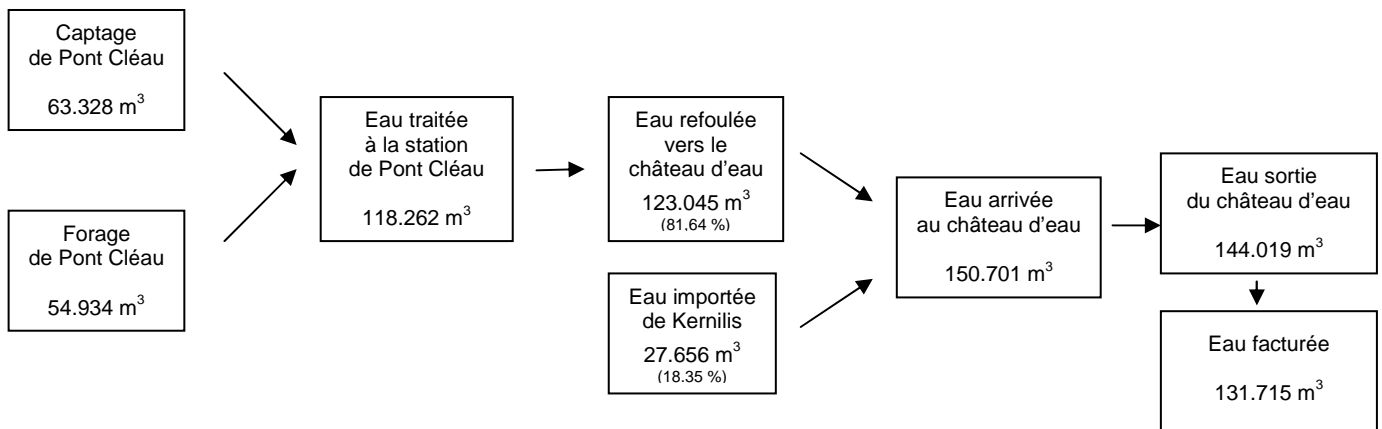
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

**Nota** : les grands ouvrages : réservoirs, station de traitement, pompages, ... ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Indices de connaissance	Nbre de points	Points obtenus
	Absence de plan de réseau ou plans couvrant moins de 95 du linéaire estimé du réseau de desserte		
➤	Existence d'un plan de réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
➤	Mise à jour du plan au moins annuelle ( <i>cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires</i> )	10	10
➤	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
➤	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	5
➤	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation, ...) et des servitudes	10	10
➤	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	
	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	5
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	
	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	<i>réflexion en cours</i>
	<b>TOTAL DE POINTS</b>	<b>100</b>	<b>50</b>

▪ **Performance du réseau**

**L'eau de Milizac, de la production à la distribution**



La différence entre l'eau arrivée et l'eau sortie du château d'eau est due à un léger décalage entre les deux compteurs (précision de mesure des compteurs).

**Nota** : ne sont pas pris en compte : les consommations sans comptage, les volumes de service.

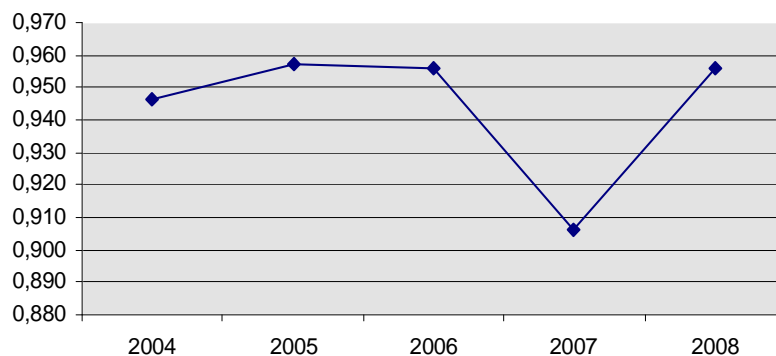
**L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :**

- **rendement du réseau de distribution** = (consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2004	2005	2006	2007	2008
Rendement du réseau (en %)	0,947	0,957	0,956	0,906	0,956

**Nota** : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

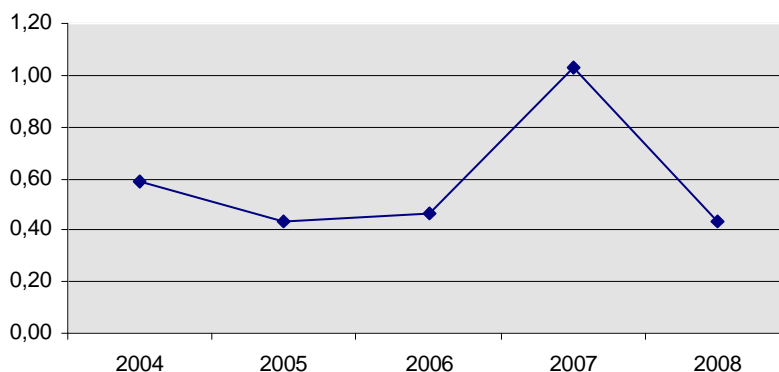
Evolution du rendement du réseau de distribution



- **indice linéaire de pertes en réseau** = pertes/longueur du réseau hors branchements

	2004	2005	2006	2007	2008
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	0.59	0.43	0.47	1.03	0.44

Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



▪ **Renouvellement des réseaux**

	2004	2005	2006	2007	2008
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice					

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0 %. Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des 5 dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

## 4 – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

### ▪ Travaux engagés au cours de l'exercice

Désignation	Montant
Travaux et équipements	
* Station de pompage	2 049 €
* Fournitures et entretien	3 277 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>5 326 €</b>

### ▪ Travaux envisagés et programmés pour les exercices ultérieurs

Désignation	Montant
1 – Etudes pour la protection des ressources d'eau potable	76.000 €
2 – Acquisition de propriétés	98.000 €
3 – Gros travaux sur le réseau	142.000 €
4 – Travaux sur la station de pompage	8.000 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>324 000 €</b>

### ▪ Branchements en plomb

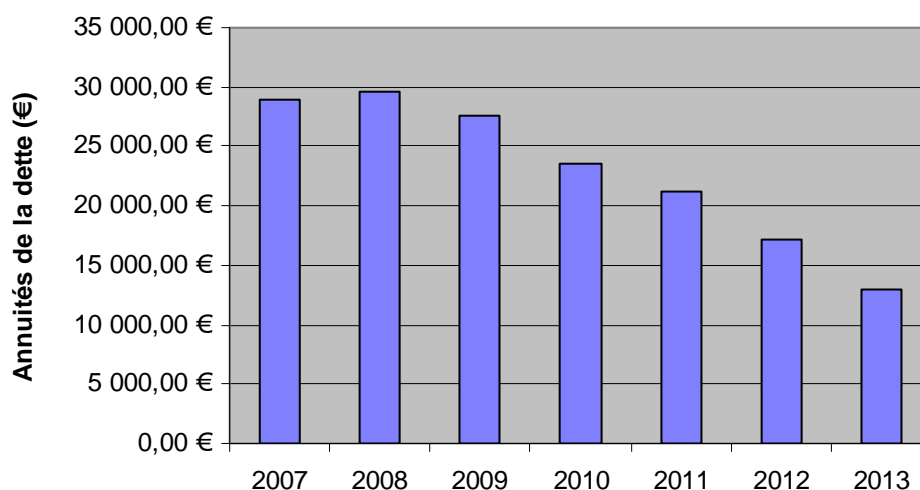
Les branchements en plomb sont inexistants dans le réseau, compte tenu de sa création relativement récente.

### ▪ Etat de la dette

Etat de la dette au 31 décembre	2007	2008
Encours de la dette au 31 décembre de l'année	121 042,24 €	97 423,84 €
Remboursements au cours de l'exercice	29 012,19 €	29 568,20 €
Dont en intérêts	6 351,18 €	5 949,80 €
Dont en capital	22 661,01 €	23 618,40 €

L'état de la dette du service eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2009 fait apparaître les valeurs suivantes :

En cours : 97 423,84 €	Annuité : 27 662,84 €
------------------------	-----------------------



- **Amortissements réalisés**

Montant de la dotation aux amortissements pour l'année 2008 : 44.673,16 €.

A MILIZAC, le 19 octobre 2009

Le Maire,

François GUIAVARCH

# LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2008

## 1 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC

### ▪ Distinction assainissement individuel et assainissement collectif

Il existe deux types d'assainissement sur le territoire de la commune : l'assainissement individuel et l'assainissement collectif. La distinction entre ces deux genres se fait en fonction de la zone d'habitation (zone agglomérée ou zone rurale). Une carte de zonage d'assainissement résultant du type de zonage est intégrée au PLU après approbation le 29 janvier 2007 par le conseil municipal.

Ce mode d'assainissement autonome existe en zone rurale. En effet, la majorité des habitations sont équipées d'installations conformes aux normes mais leur éloignement du bourg ne leur permet pas d'être raccordées au réseau collectif d'assainissement. Il concerne environ 670 habitations.

La méthode la plus utilisée pour évacuer les eaux usées est l'emploi individuel de fosse septique, épurateur et puits perdu jusqu'en 1992. Depuis, le système mis en place est une fosse toutes eaux puis un réseau d'épandage souterrain. Les nouvelles installations de ce type sont réalisées sous contrôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), service de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, à laquelle la Commune a transféré l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement depuis le 1er février 2005. Un contrôle des installations anciennes par le SPANC est effectué à Milizac depuis 2008.

### ▪ Le service public d'assainissement collectif

La gestion de la station d'épuration de Tréléon s'effectue en régie directe par les services municipaux, avec l'assistance technique du SATEA (Conseil Général).

### ▪ Estimation de la population desservie

L'assainissement collectif est utilisé pour le bourg de Milizac. Il concerne environ 47 % des logements de la Commune.

### ▪ Prestations assurées dans le cadre du service

La gestion du service par la Commune comprend : l'application du règlement du service, le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations.

### ▪ Nombre d'abonnements

Nombre d'habitants (recensement 2008)	2 994
Population raccordée au réseau (3 personnes par logement)	1 761
Nombre de branchements raccordés	587

## 2 – TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

### ▪ **Fixation des tarifs en vigueur**

Les tarifs pour l'année 2008 ont été fixés par décision du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2007 (voir annexe B).

Les tarifs pour l'année 2009 ont été fixés par décision du Conseil Municipal en date du 06 octobre 2008 (voir annexe C).

**Ce service n'est pas assujéti à la TVA.**

### ▪ **Frais d'accès au service**

En 2008, la taxe de raccordement au réseau (accès au service, fourniture et pose du compteur) est de 2 207.13 €. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le montant reste inchangé.

### ▪ **Prix du service de l'assainissement (hors redevance pour modernisation des réseaux)**

Le coût de l'assainissement est prélevé sur la même facture que celle de la consommation d'eau potable. Ce coût intègre trois composantes :

- la collecte des eaux usées
- le transport de l'eau par l'intermédiaire du réseau
- le traitement de l'eau (dépollution) à la station d'épuration

Le prix du service comprend :

- une partie fixe appelée abonnement, qui est indépendante de la consommation d'eau et variable en fonction du diamètre intérieur de la canalisation d'eau potable. L'abonnement sert à couvrir les charges inhérentes au service de l'assainissement
- une part variable appelée redevance unitaire qui est fonction de la consommation annuelle d'eau. Le coût de cette redevance pour les usagers est égal au produit du nombre de m<sup>3</sup> consommés par un prix unitaire unique.
- A ces deux composantes s'ajoute la redevance pour modernisation des réseaux, dont le montant est fixé annuellement par l'Agence de l'eau. Cette taxe permet de subventionner des travaux de développement, de construction et d'amélioration des réseaux et des stations d'épuration.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les consommations sont payables par moitié en deux échéances distinctes : soit au 31/01 et au 30/06 de l'année suivante, au vu du relevé de la consommation d'eau potable

- Evolution du tarif de l'assainissement

<b>Part fixe</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation</b>
Abonnement annuel	63.06 €	63.06 €	63.06 €	-

<b>Part variable</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation</b>
Consommation annuelle	0.853 €	0.853 €	0.872 €	+ 22 %

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup> (voir facture détaillée en annexe)

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation</b>
Collectivité	165.42 €	167.70 €	
TVA (*)	-	-	
<b>Total (TTC)</b>	<b>165.42 €</b>	<b>167.70 €</b>	<b>+ 1.4 %</b>



▪ **Prix du service de l'assainissement (y-compris redevance pour modernisation des réseaux)**

	2008	2009	Variation
Collectivité	165.42 €	167.70 €	
Redevance de pollution domestique	19.20 €	20.40 €	
TVA (*)	-	-	
<b>Total (TTC)</b>	<b>184.62 €</b>	<b>188.10 €</b>	<b>+ 1.9 %</b>

\* Ce service n'est pas assujéti à la TVA

▪ **Recettes d'exploitation**

	2007	2008	Variation
Redevance d'assainissement	76 979 €	77 560 €	+ 0,7%
Raccordement au réseau	26 169 €	41 935 €	+ 60 %
Prime pour épuration <i>Agence Bassin Loire-Bretagne</i>	3 161 €	4 069 €	+ 28,7 %
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>106 309 €</b>	<b>123 564 €</b>	<b>+ 16 %</b>

▪ **Dépenses particulières de la collectivité**

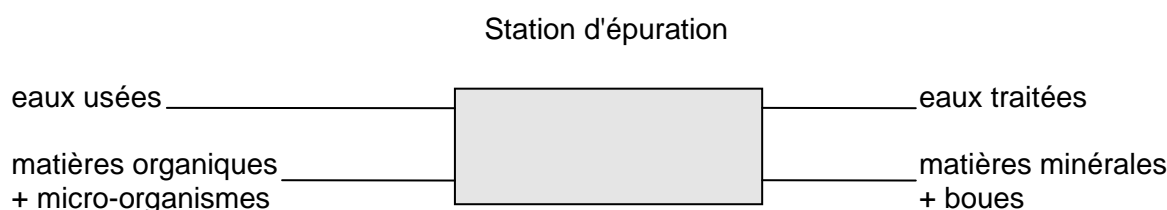
	2007	2008	Variation
Collecte des boues (*) <i>Syndicat Mixte du Bas Léon</i>	9 144 €	6 176 €	- 32,46 %
Assistance technique <i>SATEA</i>	671 €	687 €	+ 2,38 %
Assistance nouvelle station <i>SATEA</i>	-	1 368 €	-
Analyses <i>IDHESA Bretagne</i>	214 €	269 €	+ 25,70 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 029 €</b>	<b>8 500 €</b>	<b>- 15,25 %</b>

(\*) Les valeurs ne sont pas comparables d'une année sur l'autre, du fait de la périodicité de facturation très variable.

### 3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA STATION D'ÉPURATION

#### ▪ Fonctionnement de la station

Milizac est dotée d'une station d'épuration de type « lit bactérien » qui collecte et traite les eaux usées de son réseau urbain.



#### ▪ Descriptif du réseau

Longueur du réseau	12 kms
Localisation de la station	Moulin de Tréléon
Date de mise en service	septembre 1983
Milieu récepteur	ruisseau le Garo, affluent de l'Aber Benoît
Traitement	lit bactérien
Réseau	100% séparatif
Capacités nominales	1 700 équivalent / habitants (60 g/l) 100 kg de DBO5 / j et 400 m <sup>3</sup> / j
Origine de la pollution	domestique
Industriels et principaux collectifs raccordés	2 cantines scolaires (220 repas par jour)

#### ▪ Résultats en sortie de station

Le rapport annuel de 2008 donne les résultats suivants (moyenne annuelle) en sortie de station :

en mg / l	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ammonium (NH4)	30	34,5	23,75	23,75	27,2	27.42	27	24.33	23.17
Nitrites (NO2)	0	0	0	0	1,6	3.92	2.35	1.2	1.5
Nitrates (NO3)	4,2	6,4	8,33	10,42	9,18	11	7	8	9
Phosphore (Pt)	*	*	11	*	9,27	10.5	4.7	7.9	7.7
Azote organique (NTK)	*	*	52	*	52	48	25	44	35
Azote total (NGL)	*	*	58,5	*	60,2	55.2	30.2	55.4	46.6

\* analyse non effectuée

en mg / l	Normes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
DBO5	30	*	30	32	30	30	34	16	33	19
DCO	90	90	90	150	90	90	150	75	135	91
MES	30	30	30	42	30	30	38	21	27	21

La Commune a mis en place un système d'auto-surveillance simplifiée.

- **Boues produites**

Une station d'épuration n'élimine pas la pollution, elle la transforme en une substance plus concentrée : la boue. Le devenir de ces boues est aussi important que le traitement de l'eau elle-même.

La production de boues s'est élevée, pour 2008, à 6,1 tonnes de matières sèches. L'ensemble des boues a été incinéré via le syndicat du Bas Léon, à la station d'épuration du port de commerce de Brest.

- **Eau épurée**

Les résultats obtenus sont moyens mais restent toutefois cohérents par rapport au système de traitement mis en place. Les stations à lit bactérien ont des performances limitées en ce qui concerne l'élimination de l'azote.

- **Evolutions à envisager**

Réseau : Poursuivre le contrôle systématique des branchements lors des raccordements au réseau collectif.

Station : La station ne correspond plus aux normes actuelles. La construction d'une nouvelle station est en cours, afin de répondre aux besoins du zonage collectif et de l'évolution de la population.

Etude de zonage : L'étude de zonage approuvée par le conseil municipal le 29 janvier 2007 permet de définir la zone desservie par l'assainissement collectif et de délimiter les secteurs où un assainissement individuel est possible.

#### 4 – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

##### ▪ Travaux engagés au cours de l'exercice

Désignation	Montant
Travaux sur le réseau	34 251 €
Travaux sur la nouvelle station d'épuration	12 677 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>46 928 €</b>

##### ▪ Travaux envisagés et programmés pour les exercices ultérieurs

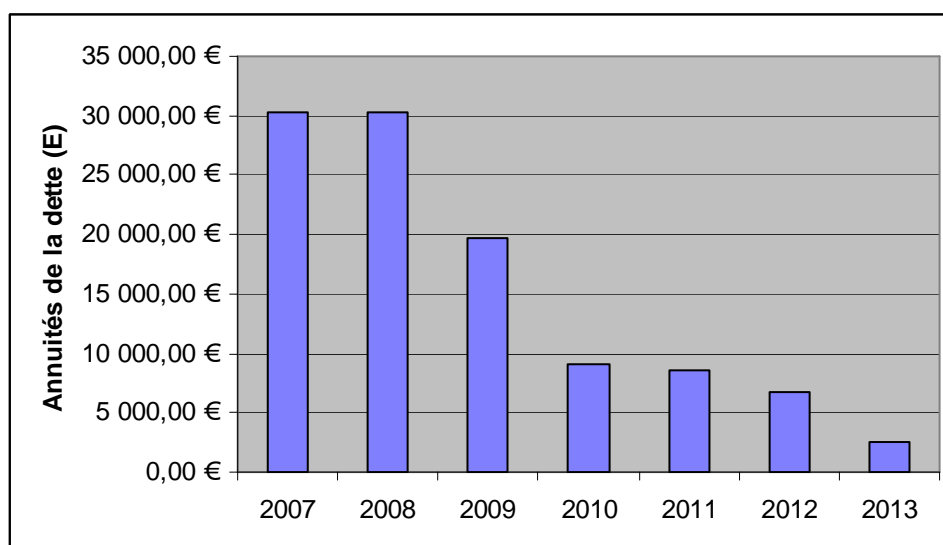
Désignation	Montant
Construction de la nouvelle station d'épuration	1 287 000 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>1 287 000 €</b>

##### ▪ Etat de la dette

Etat de la dette au 31 décembre	2007	2008
Encours de la dette au 31 décembre de l'année	70 061.03 €	43 369.52 €
Remboursements au cours de l'exercice	30 224,58 €	30 331.21 €
Dont en intérêts	5 094.86 €	3 639.70 €
Dont en capital	25 129.72 €	26 691.51 €

L'état de la dette du service assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2009 fait apparaître les valeurs suivantes :

En cours : 43 369,52 €	Annuité : 19 646,22 €
------------------------	-----------------------



▪ **Amortissements réalisés**

Montant de la dotation aux amortissements pour l'année 2008 : 35 159 €.

A MILIZAC, le 19 octobre 2009

Le Maire,

François GUIAVARCH